

# LOT DE COIN ET TRIANGLE DE VISIBILITÉ



## Normes à respecter

### NORMES À RESPECTER

Un triangle de visibilité est un espace de forme triangulaire qui se situe à l'intersection de rues et qui sert à dégager le champ visuel des automobilistes, des cyclistes et des piétons afin d'assurer la sécurité des lieux.

### DIMENSIONS

Le triangle de visibilité est mesuré à partir du point d'intersection des deux lignes d'emprise de rues adjacentes au lot de coin.

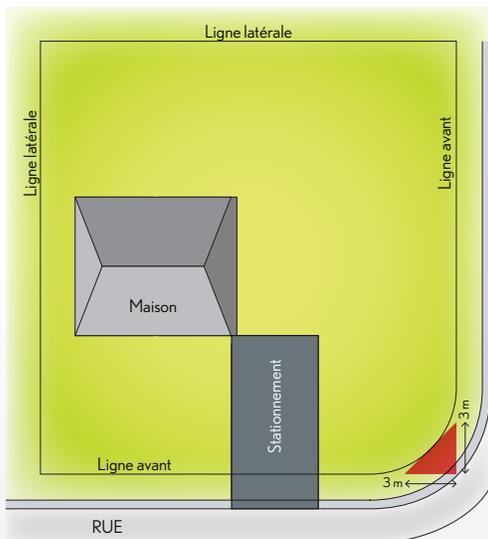
Le triangle de visibilité doit avoir 3 mètres de côté au croisement des rues.

### HAUTEUR

L'espace compris à l'intérieur du triangle de visibilité doit être exempt de tout obstacle plus haut que 1 mètre, calculé à partir du niveau de la rue.

Il est donc important de s'assurer que toute construction, arbre, haie, aménagement paysager ou autre respecte les règles concernant le triangle de visibilité afin d'assurer la sécurité de tous.

## Schémas explicatifs



## Note importante

Cette fiche technique a été élaborée par les Services techniques et de l'urbanisme afin de faciliter la compréhension de la réglementation applicable. Les informations contenues dans cette fiche ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur juridique. En cas de contradiction, la réglementation prévaut. Pour obtenir plus de renseignements concernant l'application de la réglementation à votre cas particulier, nous vous invitons à communiquer avec les Services techniques et de l'urbanisme par courriel à l'adresse [sturesponsable@municipalitemcmasterville.qc.ca](mailto:sturesponsable@municipalitemcmasterville.qc.ca) ou par téléphone au 450 467-3580.



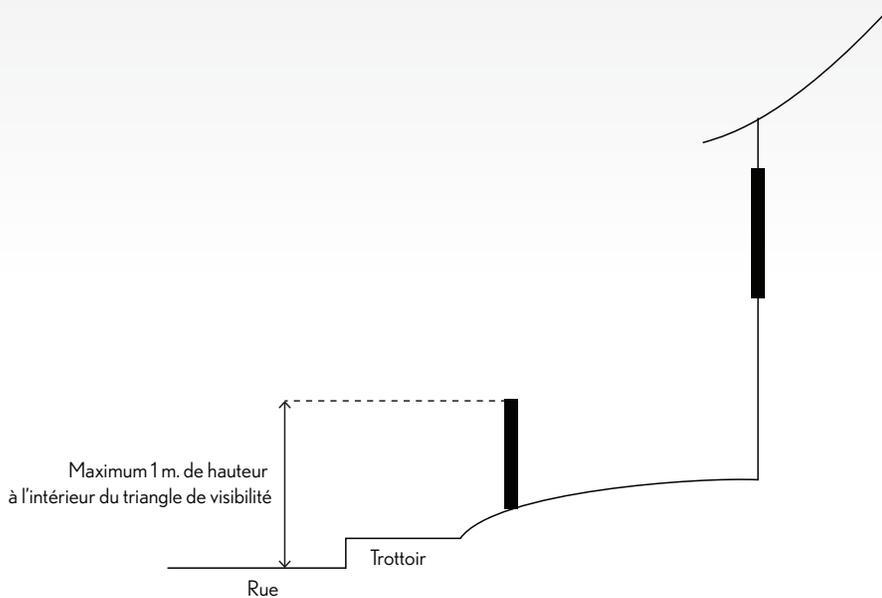
255, boul. Constable, Mcmasterville (Québec) J3G 6N9  
Téléphone : 450 467-3580 | Télécopieur : 450 467-2493

[www.mcmasterville.ca](http://www.mcmasterville.ca)

# LOT DE COIN ET TRIANGLE DE VISIBILITÉ



## Schémas explicatifs (suite)



## Note importante

Cette fiche technique a été élaborée par les Services techniques et de l'urbanisme afin de faciliter la compréhension de la réglementation applicable. Les informations contenues dans cette fiche ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur juridique. En cas de contradiction, la réglementation prévaut. Pour obtenir plus de renseignements concernant l'application de la réglementation à votre cas particulier, nous vous invitons à communiquer avec les Services techniques et de l'urbanisme par courriel à l'adresse [sturesponsable@municipalitemcmasterville.qc.ca](mailto:sturesponsable@municipalitemcmasterville.qc.ca) ou par téléphone au 450 467-3580.

